

Club de Cornemuse et Tambour Villers-le-Lac (CCTVLL)

Scotch Watch Pipes & Drums (SWPD)

Règlement d'interne

1.0 Propriété et Objectifs

Scotch Watch est une filiale en propriété exclusive de Club de Cornemuse et Tambour Villers-Le-Lac, 1 rue du Pasteur, 25130 Villers-le-Lac, France. Le Scotch Watch (le Pipe Band) est une société amateur internationale de sonneurs de cornemuse et joueurs de tambours qui font la promotion de la musique celtique ainsi que de la culture et la danse. Le Pipe Band travaille aux deux côtés de la frontière suisse et française - alors on utilise les deux monnaies CHF (Franc Suisse) et € (Euros). Pour la simplicité €1 = 1CHF.

Nos objectifs sont

1. De former des musiciens et de les perfectionner.

2. De participer à des compétitions en Europe, (principalement en Irlande et en Écosse)

Toutes les décisions sont ratifiées par le conseil d'administration de SWPD, celles-ci sont considérées comme définitives.

2.0 Adhésion

- L'adhésion est ouverte à toute personne intéressée à promouvoir les objectifs du Pipe Band comme indiqué dans la section 1 ci-dessus.

- Tous les membres du Pipe Band sont tenus responsables de l'entretien général de l'équipement mis à disposition.

2.1 Il existe quatre types de membres - membres actifs, les membres de Street Band, les membres débutants et les membres d'honneurs.

- 'un membre actif' est un musicien qui peut jouer tous les morceaux provenant du livre vert: "College of Piping" de Glasgow à la cornemuse ou au tambour et qui est en possession d'un uniforme. Il participe à au moins de 12 répétitions de groupe par an et au moins de 50 % des événements payés. Il est tenu de payer les cotisations annuelles du Pipe Band.

- 'un membre de Street Band' est un musicien qui veut uniquement participer aux événements de groupe (payé et non-payé). Ces membres-ci, ils achètent leur propres uniformes en conformant aux standard d'uniforme de Scotch Watch. Ils ne sont pas obligés de participer aux répétitions de groupe. Il est tenu de payer les cotisations annuelles du Pipe Band.

- 'un membre débutant' est une personne qui est en train d'apprendre leur instrument, assiste au moins de 12 répétitions de la bande par an et paie leurs abonnements de bande.

- 'un membre d'honneur' est une personne ou un groupe qui souhaite soutenir la bande avec l'aide soit financièrement, soit en aidant à des événements de la bande et/ou aidant à organiser, promouvoir et/ou exécuter les événements.

- Il y a aussi des 'joueurs invités' qui seront invités à jouer avec le groupe lors d'événements et de compétitions. Ils peuvent bénéficier d'un soutien financier pour payer les vols et l'hébergement, à la discrétion du conseil d'administration. Tout équipement, des uniformes ou d'autres accessoires prêtés doivent être retournés immédiatement après l'événement ou des concours ; ou payés en totalité, conformément à la feuille de distribution.

- Frais d'adhésion de la bande actuelle 300CHF ou €300 par an (ou 100CHF ou €100 pour les personnes étudiants, chômeurs, retraités). (Voir la section 7 pour vérifier ce que cela inclut)

3.0 Finances

Le groupe est financé par une combinaison de cotisations annuelles des membres, les honoraires versés par les clients pour les événements joués, des dons et d'aide financière des sponsors.

Le groupe consacre ces sommes sur la fourniture des : -

- Location des salles de répétition
- Achats des uniformes et des instruments
- Voyage (à la discrétion du conseil d'administration en fonction de l'événement)
- des anches en roseaux et pièces pour les instruments

4.0 Uniformes

Tous les uniformes distribués appartiennent à Club de Cornemuse et Tambours de VLL. Les membres sont censés prendre soin de leurs uniformes en tout temps et veiller à ce qu'ils sont élégants et propres pour les représentations publiques. Il est nécessaire de nettoyer à sec l'uniforme une fois par an, et veiller à ce qu'il est traité contre les taches.

En cas de départ de groupe, l'uniforme doit être retourné nettoyés à sec, traité pour les taches et pressé. Ne pas le faire se traduira par l'individu chargé 200CHF ou €200 de l'avoir nettoyé à sec et pressé.

Toute perte d'uniforme ou d'une partie de celui-ci se traduira par une charge pour l'élément (s) au coût majoré plus les frais d'importation taxes et frais remplaçables complets.

Liste des articles d'uniforme et prix (correcte à 1.8.2016):-

KIT DESCRIPTION	QUANTITY	VALUE CHF
HD1A - Kilt Medium Weight		374.00
Pipe band dress sporran		180.00
Guards Flashes		24.00
HD6B Coloured Socks		51.00

HD5ENDRICK SHOES		71.00
HD4 - Argyll Waistcoat		104.00
HD3 - Argyll Jacket		260.00
Glengarry		64.00
Waist belt & buckle		63.00
Bandspec Cape		100.00
Cap Badge		40.00
Kilt Pin		32.00
Waxed Hemp		12.00
Black Waxed Hemp		14.00
CoP French Tutor 1		40.00
Warnock Pratice Chanter Reeds		7.00
Polypenco Pipes		1,200.00
Bannatyne Hide Zipper Bag		250.00
Falk Water Trap		150.00
Kilter Case		200.00
Canning Drone Reeds		130.00
Plain cover & chords		140.00
Scotch Watch Cover		84.00
Scotch Watch Silk Chords		42.00
Scotch Watch Polo Shirt		49.00
Scotch Watch Tie		19.60
Shepherd Mark III Pipe Chanter		300.00
Snare Drum & Harness		1,500.00
Tenor Drum		750.00
Bass Drum & Harness		1,500.00

5.0 Instruments

La bande de temps à se prêter des instruments (cornemuses et tambours). Quant à l'uniforme toute perte ou dommage se traduira par une charge pour le remplacement de l'instrument au coût majoré importation et obligations fiscales selon la feuille de distribution.

Le Club de Cornemuse et Tambour de VLL peut acheter et fournir des anches en roseaux pour le groupe - joueurs dans le groupe de compétitions peut recevoir des anches de roseaux et d'autres parties de l'instrument à la discrétion du Major Pipe.

La bande se règle les instruments à 451 MHz pour les performances normales.

6.0 Répétitions

Actuellement, il existe deux répétitions par semaine - lundi soir 19-21hrs à Evologia à Cernier plutôt pour les joueurs avancés qui ont payé leur cotisation de Bande. L'autre a lieu le mardi soir 19-21hrs à La Salle de Club de Loisirs à 25130 Viller-le-Lac, France et est ouvert à tous membres de Club CT VLL.

Les lieux de répétition doivent être laissés dans un état propre et rangé sans déchets laissés derrière.

Les membres sont tenus de participer à un minimum de 12 répétitions par an afin de maintenir leur statut de membre. Chaque participation de répétition sera enregistré par le Pipe Major et partagé au Band AGM en mois de décembre..

7.0 Quels membres reçoivent

- uniformes prêtées (on a l'option de l'en acheter)
- Location de salle de répétition à Cernier
- enseignements par des experts suivant les méthodes du College of Piping (Glasgow) et l'Association Royal Scottish Pipe Band (RSPBA)
- nuits de répétition
- Week-end de formation organisée (2 par an à un coût supplémentaire)
- instruments loués
- Les possibilités de voyager, jouer en public, rencontrer et faire des amis
- inclus les €100 pour adhérer au Club CT VLL.

8.0 Événements

- des uniformes à porter pour toutes les représentations publiques (options de robe d'hiver ou d'été.)
- Tous les membres doivent assister à 50% de tous les événements payées, organisés par an.

9.0 Cours Particuliers

- Cours particuliers peuvent être organisés à un coût supplémentaire

10.0 Compétitions

Le Pipe Major décide à discussion

- Quelles compétitions seront présents
- Ce que des airs sera joué et comment
- Qui va jouer, y compris tous les joueurs invités
- L'aide financière peut être accordée à la discrétion du conseil d'administration.

11.0 Réunions Band - Assemblée Générale

- Une réunion formelle du groupe aura lieu par année à la fin de l'année en août
- Tous les membres à temps plein doivent assister à cette réunion

12.0 Quittant la bande

- Les membres du groupe seront invités à quitter le groupe si elles ne sont pas conformes aux règles ci-dessus
- Les membres du groupe peuvent également être invités à quitter si leur comportement est contraire au bon fonctionnement de la bande.
- Les membres du groupe peuvent décider de partir et doivent retourner tous les uniformes, les instruments et l'équipement ou être tenu de payer pour ces articles à prix coûtant majoré selon le document de distribution.

Par Ordre de l'Administration.

Signé par

_____ Date et lieu:- _____, Villers-le-Lac

Président (Damian Bell)

_____ Date et lieu:- _____, Villers-le-Lac

Vice Présidente (Franceschetti Dominique)